

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023**



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Pouvoirs :	1
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2023

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL (jusqu'à 21h45) – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Robert FENNINGER – Martine AIME – Anne-Sophie FABRE

Pouvoirs :

Hugo LEMAITRE a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Jean-Paul LE GAL a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER (à partir de 21h45)

Absents excusés : Hugo LEMAITRE – Céline MARTIN

Secrétaire de séance : Linda LOISEL

80/23 – MISE À JOUR DU TABLEAU DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLU(E)S

Monsieur le Maire expose que, suite à la proposition d'élection au poste d'adjoint de la délibération n°79/23, il convient de mettre à jour le tableau des indemnités de fonction des élu(e)s tel qu'exposé ci-dessous :

Fonction	Taux maximal autorisé	Taux voté sans majoration	Montant brut mensuel alloué sans majoration	Taux voté avec majoration	Montant brut mensuel alloué avec majoration
Maire	51,6%	38,00%	1552,65€	38,00%	1552,65€
Adjoint n°1	19.80 %	15,40%	629,23€	15,40%	629,23€
Adjoint n°2	19.80 %	15,40%	629,23€	15,40%	629,23€
Adjoint n°3	19.80 %	15,40%	629,23€	15,40%	629,23€
Adjoint n°4	19.80 %	15,40%	629,23€	15,40%	629,23€
Adjoint n°5	19.80 %	15,40%	629,23€	15,40%	629,23€
Adjoint n°6	12,40%	12,40%	506,65€	12,40%	506,65€
Conseiller municipal délégué n°1		12,40%	506,65€	12,40%	506,65€
Conseiller municipal délégué n°2		12,40%	506,65€	12,40%	506,65€
Conseiller municipal délégué n°3		9,10%	371,82€	9,10%	371,82€
Conseiller municipal délégué n°4		9,10%	371,82€	9,10%	371,82€

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACTUALISER le tableau des indemnités de fonction des élu(e)s tel que présenté dans l'exposé ci-dessus**

Fait à Semoy, le 19 décembre 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Linda LOISEL

Conseillère municipale



Transmission au contrôle de légalité le : **22 DEC. 2023**

Publication numérique le : **03 JAN. 2024**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification